



LES RÉFUGIÉ.E.S ET NOUS

par Matilde Dugaucquier,
chercheuse active dans la solidarité avec les personnes migrantes

Il y a un peu plus d'un an, à l'été 2015, l'Europe semblait découvrir avec stupéfaction que de larges parts du Moyen-Orient et de l'Afrique étaient à feu et à sang. Des centaines de milliers de personnes issues de ces régions gagnaient alors les côtes grecques en quête de sécurité. Face à ce drame humain, les sociétés civiles européennes étaient traversées par des élans de solidarité inédits. La classe politique, elle, plongeait à l'unisson dans la voie de la fermeture et du repli sur soi xénophobe : tel un tsunami incontrôlable, la « vague de migrants » représentait une menace à la sécurité intérieure européenne et devait être endiguée. Dès septembre 2015, le ballet des matraques, des fils barbelés et des gaz lacrymogènes étaient devenus quotidiens sur la « Route des Balkans ». Le 18 mars 2016, l'accord UE-Turquie mettait fin — au moins pour un temps — à cette épopée humaine qui marquera durablement les consciences et les sociétés européennes.

En Belgique : Theo Francken part en croisade

Il l'avait annoncé dès le départ : son mandat serait marqué par la fermeture et la restriction des droits des personnes migrantes. En termes de fermeture, Theo Francken a commencé dès la fin 2014 par celle de places d'accueil pour demandeurs d'asile jugées excédentaires, et ce alors que tous les indicateurs signalaient qu'un exode important était en préparation¹. De plus, le non-financement de l'Office des Étrangers devait préparer l'incapacité structurelle de celui-ci à prendre en charge les demandes à venir et ainsi contribuer à la mise en place — pour ne pas dire à la mise en scène — de « la crise de l'accueil » de septembre 2015.

Le Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration a malheureusement dû déchanter après que des milliers de personnes se soient mobilisées pour porter assistance aux centaines de réfugié.e.s qui s'étaient entassé.e.s devant les portes de l'Office des Étrangers, au parc Maximilien. Cette mobilisation inédite par sa forme et son ampleur représentait un vrai pied de nez à la politique de non-accueil de M. Francken, qui porta alors son offensive sur un autre front. Il s'agissait tout d'abord de briser les solidarités en désignant comme boucs émissaires les dits « illégaux » — les personnes déboutées des procédures d'asile résidant en Belgique sans titre de séjour et exclues des droits les plus élémentaires — et en promettant une accélération des expulsions comme pendant inévitable à l'accueil des réfugiés considérés comme « authentiques » (syrien.ne.s notamment, alors que ceux et celles-ci ne représentaient qu'un faible pourcentage des nouvelles arrivées en Belgique).

Parallèlement, le Secrétaire d'État accélérait sa politique de destruction des droits des personnes ayant obtenu l'asile, entre autre par la précarisation accrue des statuts et la restriction des conditions du regroupement familial². Il lançait également une campagne de dissuasion ciblée contre les Irakiens et les Afghans — groupes majoritaires au sein du flux de demandeurs d'asile en Belgique à l'automne 2015 — n'hésitant pas à aller jusqu'à l'intimidation adressée par courrier personnalisé. Depuis lors, M. Francken n'a jamais cessé de faire étalage de son obsession pour les potentiels « fraudeurs » et « abuseurs » d'un système d'asile largement mis à mal par sa politique, et ce à coup de sorties médiatiques plus basement populistes les unes que les autres.

Le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, Jan Jambon, n'a pas été en reste en termes de stigmatisation des candidat.e.s à l'asile. Comme à l'habitude, nombre de ses propositions ont d'ailleurs suscité l'indignation : port de badge d'identification obligatoire, présence policière dans les centres d'accueil, fichage et « screening » systématique des demandeurs d'asile... Ici, ce n'est plus le migrant « fraudeur » qui est en cause, mais bien le potentiel « criminel » ou « terroriste ». Dans une conjoncture internationale en pleine dégradation, deux événements majeurs allaient conforter MM Jambon et Francken dans leur orientation.

Des événements à retombées internationales

Tout d'abord, les terrifiants attentats de Paris du 13 novembre 2015 vinrent raviver le spectre de la menace terroriste labellisée « islamiste ». Pour la classe politique européenne, la découverte d'un (faux) passeport syrien à proximité d'une des scènes d'horreur devait justifier la fuite en avant sécuritaire aux frontières extérieures de l'Europe, que notre cher Premier, Charles Michel, ne manqua pas d'appeler de ses vœux. Le fait que les suspects — rapidement — identifiés par la suite aient en fait été des citoyens européens et que toutes les suspicions jetées sur les réfugié.e.s se soient avérées nulles et non avenues n'y a rien changé.

Peu après, la série d'agressions sexuelles commises à Cologne durant la nuit du Nouvel an 2016 était également imputée à des hommes identifiés comme « arabo-musulmans » et « demandeurs d'asile » récemment arrivés. En dépit de l'invalidation partielle de cette version, l'ensemble de la population réfugiée — et avec elle, la population (d'ascendance) immigrée — devait dès lors être marquée au fer rouge de différences culturelles dites insur-



¹ Cette fermeture allait en outre permettre de transférer progressivement la gestion des centres d'accueil au privé via la création de marchés publics au moment où le besoin de places supplémentaires se ferait sentir à nouveau, et ce, avec des conséquences pour les réfugié.e.s et le personnel qui ont été largement documenté.e.s par ailleurs.

² Il est à noter que les conditions adossées à ces mesures, par exemple la prolongation du droit de séjour conditionnée à l'obtention d'un emploi dans un délai minime, ont pour effet de rendre les réfugié.e.s plus flexibles sur le marché du travail.



montables. L'instrumentalisation grossière des revendications féministes allait alimenter une politique de traque aux éléments « déviants » et « criminels » et justifier des mesures permettant d'intensifier les expulsions.

La compassion qui avait jusqu'alors empreint le discours de la classe politique européenne, aussi cosmétique soit-elle, devait dès lors laisser la place à la suspicion envers la figure du réfugié désormais généralement dépeint comme un « terroriste », « criminel » ou « violeur » en puissance³. Le fond idéologique était dès lors posé pour la signature de l'accord UE-Turquie, dans le cadre duquel l'Union graisse la patte d'un régime en pleine dérive autoritaire en échange du contrôle par celui-ci des déplacements de populations dont personne ne semble vouloir...

Une politique européenne criminelle et délétère

Qu'on se le dise, l'UE plus que jamais droitière a tourné le dos aux réfugié.e.s et la Belgique pourrait même presque faire figure de bon élève comparée à d'autres pays. Le plan de répartition européen signé en septembre 2015, qui prévoyait de reloger 120 000 personnes ayant déjà atteint la Grèce, est jusqu'à présent pratiquement resté lettre morte. L'ouverture allemande aura été de courte durée et semble plus répondre à une exigence du capital en quête de main d'œuvre qu'à un « geste humanitaire » dans le chef d'Angela Merkel.

En trame de fond, l'assimilation systématique des personnes migrantes à la fraude, à la criminalité et au terrorisme n'est pas l'apanage de M.s Francken et Jambon. Elles sont les lignes directrices qui traversaient déjà les principes de l'UE en matière de migration bien avant que Daesh ne voie le jour. Cet amal-

game rhétorique vient en appui à une politique de militarisation des frontières extérieures de l'UE qui ne profite qu'à une certaine industrie. Le lexique de la « crise », voir du désastre environnemental, abondamment employé l'année dernière a servi à renforcer l'idée que la situation aux frontières de l'UE appelait des mesures exceptionnelles, telles que la fermeture des frontières et la construction de murs.

La réponse à l'afflux de réfugié.e.s de l'année passée constitue ainsi un pas de plus dans la fuite en avant néolibérale, raciste et sécuritaire d'une UE qui, dans cette affaire comme dans celle du CETA tout récemment, pense qu'elle pourra sortir de sa crise économique et idéologique en s'isolant davantage des revendications de sa société civile.

Qu'est-ce que cela signifie pour nous, les mouvements sociaux ? L'année dernière, l'Europe a gagné un million de résident.e.s. C'est un trésor de richesses inestimable. Celles et ceux-ci ont par ailleurs montré leur détermination à faire valoir leurs droits à la vie et à la dignité. Ils et elles ont depuis été les principaux acteurs de leur propre intégration dans nos sociétés, à travers une pléthore d'initiatives sociales et culturelles par et pour les réfugié.e.s, notamment issues de l'expérience du Parc Maximilien en ce qui concerne la Belgique. Les opportunités de créer des ponts existent donc bel et bien. Face aux divisions qui nous sont imposées par en haut et à l'heure où la Belgique se barricade contre une possible arrivée d'exilé.e.s expulsé.e.s de Calais, nous n'avons que notre solidarité à opposer pour contrer cette offensive raciste et barbare et, peut-être, ouvrir les portes de l'Europe afin d'envisager ensemble d'autres possibles.

³ Voir pour une analyse plus poussée de ces glissements discursifs, DE GENOVA, Nicholas. 2016. The "crisis" of the European border regime: Towards a Marxist theory of borders. *International Socialism: A Quarterly Review of Socialist Theory* Number 150.